

PROGRAMME DE BILAN DE COMPÉTENCES • VERSION 2026

Construire et sécuriser son projet professionnel

Un accompagnement individuel pour analyser ses ressources, vérifier ses hypothèses et décider d'un plan d'action réaliste

DURÉE	RYTHME	MODALITÉ	TARIF
24 h maximum	8 à 12 semaines	Distanciel ou hybride	1 600 € net de TVA

Cadre de la prestation

Prestataire : Ivy Aubry — entrepreneure individuelle, nom commercial Ivy Bajek Conseil, NDA 84 01 03509 01, ivy@bajekconseil.com.

Public : Salariés, agents publics, demandeurs d'emploi, indépendants ou personnes en transition souhaitant clarifier ou sécuriser un projet professionnel.

Prérequis : Aucun prérequis de diplôme ou d'ancienneté. Engagement volontaire, disponibilité pour les rendez-vous et travail personnel entre les séances.

Organisation : Accompagnement individuel, en visioconférence ou en format hybride, sur une période indicative de 8 à 12 semaines.

Consentement et confidentialité

Le bilan ne peut être réalisé qu'avec l'accord du bénéficiaire. Les résultats détaillés et le document de synthèse lui appartiennent exclusivement et ne sont communiqués à aucun tiers sans son accord écrit.

Objectifs du bilan

- Analyser son parcours, ses compétences, ses aptitudes, ses motivations, ses valeurs, ses ressources et ses contraintes.
- Construire un projet professionnel principal et des alternatives, puis en vérifier la pertinence et la faisabilité.
- Formaliser un plan d'action daté, réaliste et directement mobilisable, incluant si besoin un projet de formation.

Déroulement du bilan

Étape	Durée	Modalité	Finalité
Information préalable	30 min	Entretien individuel offert, hors bilan	Présenter la démarche, vérifier l'adéquation du bilan, répondre aux questions et permettre un consentement libre et éclairé.
1. Phase préliminaire	2 h	2 h d'entretien individuel	Analyser la demande et le besoin, clarifier les attentes, déterminer le format adapté et convenir du calendrier et des modalités.
2. Phase d'investigation	18 h	10 h d'entretiens + 8 h de travail accompagné	Analyser le parcours, les compétences, les aptitudes, les motivations et les contraintes ; élaborer des hypothèses, enquêter et en vérifier la faisabilité.
3. Phase de conclusion	4 h	2 h d'entretiens + 2 h de travail accompagné	S'approprier les résultats, arbitrer le projet et ses alternatives, formaliser les étapes, les moyens et le document de synthèse.
Suivi à six mois	1 h	Entretien individuel offert, hors décompte	Faire le point sur la mise en œuvre, les obstacles rencontrés et les ajustements utiles au plan d'action.

Contenu de la phase d'investigation

- Relecture du parcours, des réalisations et des transitions ; construction du portefeuille de compétences.
- Exploration des motivations, valeurs, intérêts, contraintes, besoins de compensation et environnements recherchés.
- Élaboration de pistes et enquêtes métiers : activités, accès, débouchés, formations, mobilité et conditions d'exercice.
- Vérification de la faisabilité au regard du marché, des compétences, des contraintes et des ressources mobilisables.
- Comparaison des scénarios, analyse des écarts et choix argumenté d'un projet et de ses alternatives.

Méthodes et outils

- Entretiens individuels semi-directifs et questionnement centré sur l'expérience.
- Ligne de vie, portefeuille de compétences, inventaires d'intérêts et de valeurs et SWOT personnalisée.
- Analyse d'offres, recherches, enquêtes métiers et prises de contact préparées avec le bénéficiaire.
- Travail personnel accompagné entre les séances, avec consignes, supports et retours individualisés.

Évaluation, livrables et suivi

- Positionnement initial et définition conjointe des objectifs individualisés.
- Points d'étape réguliers sur l'avancement, la pertinence des hypothèses et les ajustements nécessaires.
- Document de synthèse co-construit et remis au seul bénéficiaire, accompagné des résultats détaillés utiles.
- Attestation et satisfaction à la clôture ; entretien de suivi proposé à six mois, sans surcoût.

Accessibilité

Les besoins de compensation sont recueillis avant le démarrage. Le rythme, les supports et les rendez-vous peuvent être adaptés. Si nécessaire, une solution est recherchée avec le bénéficiaire et les partenaires spécialisés compétents.

Organisation dédiée, données et conservation

- Les dossiers sont séparés des autres activités, accessibles à la seule consultante et limités aux informations nécessaires.
- Les résultats et la synthèse ne sont transmis à un employeur, un financeur ou un tiers qu'avec l'accord écrit du bénéficiaire.
- Les documents de travail sont détruits au terme de l'action ; la synthèse et les documents expressément autorisés peuvent être conservés pendant trois ans.

Traçabilité et preuves conservées

Moment	Éléments de preuve
Avant	Information publique, entretien préalable, analyse du besoin, consentement, contrat ou convention, programme individualisé, calendrier et accessibilité.
Pendant	Feuilles de présence ou signatures électroniques par rendez-vous, travaux réalisés, comptes rendus confidentiels, points d'étape et adaptations.
À la clôture	Document de synthèse, preuve de remise, attestation de réalisation, satisfaction, facture, bilan consultant et enregistrement des améliorations.
Après	Proposition de suivi à six mois, accord de conservation le cas échéant et trace de destruction des documents conformément à la règle applicable.

Tarif, financement et contractualisation

Tarif individuel : 1 600 € net de TVA. Le bilan peut être financé directement par le bénéficiaire, par un employeur ou par un financeur selon ses règles. La mobilisation du CPF ne sera proposée qu'après obtention de Qualiopi et référencement effectif de l'offre. Le premier rendez-vous est proposé dans les 10 jours ouvrés suivant l'accord contractuel, sous réserve des disponibilités. Une convention tripartite est établie lorsque le bilan relève du plan de développement des compétences ou d'un congé de reclassement.

Nature de la prestation

Le bilan de compétences ne constitue ni une psychothérapie, ni un recrutement, ni une garantie d'emploi ou de formation. Il s'agit d'une démarche d'analyse et de décision dont le bénéficiaire reste l'acteur principal.

Références réglementaires

- Code du travail, article L. 6313-4.
- Code du travail, articles R. 6313-4 à R. 6313-8.
- Service-Public.fr, « Bilan de compétences d'un salarié du secteur privé », vérifié le 2 avril 2026.